

En mouvement

Bulletin interne du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Vol. 10 / N° 13 / 22 octobre 2024



Ensemble, en période de changement

Prévenir / Accompagner / Prendre soin

5^e capsule vidéo : Santé Québec et la gouvernance de l'établissement

Au cours de leur tournée automnale des installations du CISSS du Bas-Saint-Laurent, un arrêt au Centre d'hébergement Villa-Maria est l'occasion, pour le Dr Carvalho, PDG, et Claudie Deschênes, PDGA, d'évoquer la nouvelle instance qui remplacera le conseil d'administration ainsi que des conseils liés à la gouvernance clinique comme le CMDP, le CII et le CM.

Des sujets à nous proposer?

Vous souhaitez réagir à la vidéo, poser des questions au Dr Carvalho ou à Claudie Deschênes ou encore proposer des sujets? Écrivez-leur au bureau.pdg.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca.

En période de changement, il est important de s'informer. Restons en contact et gardons le cap, ensemble.



Pour visionner la capsule, cliquez sur l'image ou sur ce lien.

AVIS DE RECHERCHE

SUPERVISEUR DE STAGE



AUDIOLOGIE
ERGOTHÉRAPIE
ORTHOPHONIE
PHYSIOTHÉRAPIE

PRINTEMPS-ÉTÉ 2025

Vaccination

Travailleurs de la santé et médecins

COVID-19
Grippe



Les travailleurs de la santé et des services sociaux, les médecins, les bénévoles et les stagiaires sont invités à recevoir gratuitement les vaccins contre la grippe et la COVID-19.

Notez que le personnel des CHSLD a accès à la vaccination lors des tournées mobiles.

Deux options s'offrent à vous

1

Vaccination **avec rendez-vous** dans tous les centres hospitaliers et certains CLSC (plages réservées aux travailleurs de la santé).

Visitez notre [page intranet](#) pour consulter les horaires par installation ou utilisez le code QR.



2

Vaccination **avec rendez-vous** dans un point de service local (PSL) ou un des sites de vaccination populationnels [sur la plateforme Clic Santé](#) ou par téléphone : 1 888 862-3487.

La Direction des ressources humaines déploie une campagne de recrutement dans les grands centres!

Une campagne nationale de recrutement multiplateforme, mettant en vedette des employés et un employé de notre organisation, est actuellement déployée à Montréal, à Laval et à Québec.

La campagne sera également diffusée sur les réseaux sociaux du CISSS. N'hésitez pas à partager, car le recrutement, ça nous concerne toutes et tous!

Pour en savoir plus et pour voir les visuels, [consultez la nouvelle intranet](#).

Portrait des aînés 2023 au Bas-Saint-Laurent

L'équipe de surveillance de la Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent vient de publier le portrait des aînés de la région, issu du recensement de la population, d'enquêtes populationnelles et des fichiers administratifs de ministères et d'organismes du Québec.

[Utilisez sur ce lien pour consulter le Portrait des aînés 2023.](#)

Bonne lecture!

Changement d'heure du 2 au 3 novembre

N'oubliez pas, vous devrez reculer vos montres d'une heure dans la nuit du 2 au 3 novembre 2024, à 2 h.

Ce changement d'heure affectera les membres du personnel travaillant de nuit, qui devront effectuer une heure de travail de plus (rémunérée en temps supplémentaire).

Itinérance : annonce du lieu qui accueillera le centre d'hébergement d'urgence

La Ville de Rimouski, accompagnée du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent et de l'organisme En Tout C.A.S., annonçait la semaine dernière que le bâtiment

situé au 95, rue de l'Évêché Ouest accueillera le centre d'hébergement d'urgence pour les personnes vivant en situation d'itinérance à Rimouski. Rappelons que le gouvernement du Québec avait annoncé,

le 6 septembre dernier, un financement de 347 000 \$ pour le projet de Rimouski.

Pour en savoir plus sur ce projet, [consultez le communiqué de presse](#).

Québec

Nouveau Procédure de gestion d'un déversement accidentel de médicaments dangereux

Adoptée en mai dernier, la procédure pour la gestion d'un déversement accidentel de médicaments dangereux (DSP-PRO-30063) vise à assurer la sécurité des usagers et leur famille ainsi que du personnel lors d'un déversement de médicaments dangereux et de mettre en place un plan d'intervention rapide et efficace.

La procédure s'applique aux déversements suivants :

- Médicaments « cytotoxiques »
- Médicaments « précaution » utilisés en oncologie
- Bacille de Calmette-Guérin (BCG)
- Liquide biologique chez un usager ayant reçu un médicament « cytotoxique » dans les 96 dernières heures
- Contenant de médicament « cytotoxique » endommagé

La pharmacie fournira des trousse de déversement aux unités qui administrent des traitements oncologiques ou du BCG et aux salles d'opération qui administrent de la chimiothérapie intravésicale. Le remplacement du matériel de ces trousse sera assuré par les unités.

Pour la clientèle hors oncologie, des trousse de déversement « hors oncologie » sont disponibles via le magasin (n° 7200099-0906). Nous recommandons aux soins courants, aux urgences et aux unités de soins de longue durée qui administrent des médicaments « cytotoxiques » de garder une trousse de déversement « hors oncologie » sur l'unité de soins.

En l'absence d'une trousse de déversement, un code brun de médicaments dangereux pourra être lancé. Dans les prochaines semaines, les infirmières de la GPIT se rendront sur les unités de soins concernées pour présenter la trousse « hors oncologie » et répondre à vos questions.

N'hésitez pas à communiquer avec le comité au comité.med.dangereux.cisssbsl@sss.gov.qc.ca.

Inauguration des nouvelles installations de la clinique multiproblématique TC-TGC de Mont-Joli

Le CISSS du Bas-Saint-Laurent a procédé à l'inauguration des nouvelles installations de la clinique multiproblématique TC-TGC du Centre hospitalier de La Mitis le 17 octobre dernier. Cette clinique, unique dans l'Est-du-Québec, offre des services de réadaptation intensive à une clientèle adulte aux prises avec

des troubles du comportement (TC) ou des troubles graves du comportement (TGC).

Les travaux d'aménagement ont débuté en février 2023 et ont nécessité un investissement de 5,1 millions \$. L'offre de service aux usagers est ainsi améliorée, et ce, selon les meilleures

pratiques en aménagements physiques pour les troubles de comportement et grâce à des équipements à la fine pointe de la technologie.

Pour plus de détails, [consultez le communiqué de presse](#).

Le déploiement des BCM se poursuit dans Rimouski-Neigette

À mi-chemin du déploiement, il est important de rappeler que la mise en œuvre des bilans comparatifs des médicaments (BCM) chez les usagers admis est une priorité organisationnelle. Basé sur un processus multidisciplinaire, ce déploiement vise à garantir la pérennité des BCM et la prestation sécuritaire des soins au sein de notre organisation.

Nous sommes conscients des défis que ces changements peuvent susciter et tenons

à vous exprimer toute notre gratitude pour votre engagement et votre précieuse collaboration qui sont essentiels au succès de cette démarche. Une mention toute spéciale aux équipes de l'hôpital d'Amqui qui ont complété, au cours de la dernière semaine, 100 % des BCM pour l'ensemble des usagers admis.

Comment s'y préparer?

Référez-vous à la section [Bilan comparatif des médicaments](#) disponible dans le bandeau principal de l'intranet.

Consultez-la régulièrement pour suivre l'évolution du projet et accéder aux différents documents pratiques, dont la nouvelle procédure, les trajectoires du BCM, [l'aide-mémoire – profil bilan](#), le formulaire d'autocollecte, [les notes de service](#) et une [formation ENA](#) pour les prescripteurs.

Prochain déploiement

Kamouraska-La Matanie :
4 novembre 2024

Déploiement du marqueur X sur les cartes d'assurance maladie

L'utilisation du marqueur X est déployée dans l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux en date du 10 octobre 2024. Ce changement nécessite des ajustements en ce qui concerne l'accueil des personnes usagères ainsi que l'adaptation de certaines démarches administratives.

Il importe de préciser que les personnes ayant fait la demande pour l'obtention d'un marqueur X s'attendent à être accueillies

avec respect et adéquation avec leur identité de genre. Pour ce faire, il s'avère essentiel que les membres du personnel du CISSS du Bas-Saint-Laurent soient outillés, notamment en matière d'accueil inclusif, dans le respect des bonnes pratiques. Des [outils sont disponibles](#) pour tous les membres du personnel afin de les soutenir dans cette transition, entre autres :

- Un aide-mémoire sur l'accueil inclusif et les gestes administratifs à poser

- Une présentation PowerPoint sur le déploiement de la CAM-X
- Si vous avez des questions, des commentaires, des enjeux à souligner ou si vous désirez nous soumettre un bon coup quant à l'implantation du marqueur X, nous vous invitons [à utiliser le formulaire suivant](#).

Par ailleurs, nous tenons à vous informer de la mise en place [d'une section réservée à la santé et au bien-être des personnes de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres](#) sur l'intranet.

Astuce GDCv2 : bien utiliser le code QR maladie



La photocopie d'un document ayant un code QR (même en effaçant les données d'identification) est une mauvaise pratique.

Pourquoi?

Parce que les données du code QR restent attachées au premier usager pour qui le formulaire a initialement été imprimé et cela entraîne des ERREURS lors de la numérisation.



Insérer rappel des bonnes pratiques.

Remplir le formulaire à l'écran/papier, l'imprimer et l'envoyer aux archives.

Voici les informations contenues dans le code QR sur chaque formulaire :

- Nom de l'usager
- Numéro de dossier
- Nom de l'installation
- Nom et code du formulaire
- Date d'impression
- Numéro d'épisode de soins s'il y a lieu
- Code unique du document
- Endroit de l'arborescence où le formulaire doit se classer au DPÉ